

## ARRÊTÉ N° 2023\_493

# RELATIF À LA TRANSFORMATION DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DE LA JEUNESSE EN DIRECTION DE L'ÉDUCATION

### LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'élection le 1<sup>er</sup> juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n° 2021-271 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services du Département ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n° 2020-361 du 22 octobre 2020 relatif à la réorganisation de la direction de l'éducation et de la jeunesse dans le cadre de la mise en œuvre du projet de la direction ;

Vu le rapport de présentation concernant la restructuration du Pôle ressources et moyens des services ;

Vu les avis émis par le collège des représentants du personnel et par le collège des représentants de la collectivité lors des séances du comité social territorial du 18 octobre et du 10 novembre 2023 ;

Vu le rapport de présentation du projet de réorganisation de la direction éducation et jeunesse ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

### ARRÊTE :

**ARTICLE PREMIER.** - Il est procédé à la transformation de la direction de l'éducation et de la jeunesse en direction de l'éducation (DE) selon l'organigramme annexé.

**ARTICLE 2.** - Le présent arrêté abroge l'arrêté n°2020-361 du 22 octobre 2020.

**ARTICLE 3.** - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



**ARTICLE 4.** - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,  
le

Date de notification du présent acte,  
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,  
le